



Conseil des EPF, Hirschengraben 3, Case postale, 3011 Berne

Monsieur le Conseiller fédéral

Ignazio Cassis

Département fédéral des affaires étrangères

Envoi électronique : [vernehmlassung.paket-ch-eu@eda.admin.ch](mailto:vernehmlassung.paket-ch-eu@eda.admin.ch)

Berne, le 10 septembre 2025 / MM

## Consultation sur les résultats de la négociation Suisse-UE

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil des EPF et les institutions du Domaine des EPF se réjouissent que le paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE » soit mis en consultation publique. Après analyse détaillée des aspects touchant le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI), le Conseil des EPF soutient pleinement les objectifs du Conseil fédéral à poursuivre la voie bilatérale grâce au paquet d'accords négociés. En effet, l'ensemble du paquet des Bilatérales III renforcera la coopération scientifique et économique avec l'Union européenne (UE). Des relations stables et réglementées avec l'UE sont essentielles pour préserver l'excellence scientifique, stimuler l'innovation et renforcer la compétitivité internationale de la Suisse. Le paquet des Bilatérales III offre un cadre juridique harmonisé, indispensable à la coopération académique, à la mobilité des talents et à l'investissement dans la recherche transfrontalière.

### Bénéfices d'une collaboration scientifique étroite au sein des programmes de l'UE

L'accord sur les programmes de l'UE (EUPA) est un élément important des Bilatérales III qui assure une association de la Suisse aux plus grands et prestigieux programmes de promotion de la recherche, de l'innovation et de la formation au monde. Grâce aux Bilatérales I, l'association de la Suisse aux programmes européens de coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation (R&I) a permis de renforcer la compétitivité scientifique suisse au niveau international et ainsi de promouvoir l'excellence des institutions du domaine FRI, en faveur de la société.

L'accord EUPA permet de participer de manière plus systématique aux programmes de l'UE et de simplifier le renouvellement de l'association de la Suisse à chaque nouvelle génération de programmes. De plus, le paquet global CH-UE prévoit des mécanismes pour résoudre les éventuels différends institutionnels et ainsi éviter que la participation suisse aux programmes de l'UE puisse être remise en question. Cela assure une plus grande stabilité pour la collaboration FRI.

Le présent paquet permet de stabiliser et renforcer les collaborations scientifiques entre la Suisse, les pays membres de l'UE et les autres pays tiers associés aux programmes européens. Cela facilite et augmente considérablement la portée des collaborations suisses, aussi au-delà de l'UE. Ce résultat répond non seulement aux objectifs de collaboration internationale des institutions du Domaine des EPF, mais aussi à la stratégie internationale de la Suisse dans le domaine FRI de juillet 2018.

Le Conseil des EPF se réjouit particulièrement que la signature formelle de l'accord sur les programmes de l'UE d'ici à la mi-novembre 2025 permette d'envisager une application provisoire de

l'EUPA et ainsi une association rétroactive à Horizon Europe, Euratom et Digital Europe au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à l'infrastructure ITER à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et à Erasmus+ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Le Conseil des EPF se félicite que, depuis le début de l'année 2025, les chercheurs et innovateurs en Suisse peuvent à nouveau participer à la quasi-totalité des appels à projets de **Horizon Europe** et du programme **Euratom**, ainsi qu'à une partie des appels de **Digital Europe**, grâce à un arrangement transitoire. Dès la signature de l'accord en novembre, les projets évalués positivement seront financés directement par l'UE et non plus par les mesures transitoires suisses.

Les institutions du Domaine des EPF prennent note avec une grande satisfaction que la Suisse a obtenu plein accès aux appels à projets dans des domaines stratégiques, tels que l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, de communication et de réseau, ainsi que le domaine spatial. Le retour de la Suisse comme pays associé dans les programmes de R&I de l'UE permet à nouveau de coordonner des coopérations scientifiques internationales et de participer activement à leur développement stratégique. Cela renforce l'attractivité des institutions suisses et leur offre la possibilité d'accéder à des fonds hautement compétitifs et complémentaires aux financements nationaux.

L'association au programme de formation **Erasmus+** sera assurée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, à condition que le Parlement suisse accorde le budget nécessaire d'ici à octobre 2026. Les opportunités offertes par une association à Erasmus+ permettront non seulement de répondre à la demande croissante de mobilité des étudiants à tout niveau (formations professionnelles et académiques), mais aussi de confirmer le positionnement stratégique des institutions d'enseignement suisses au sein des Alliances d'Universités Européennes, nouvel instrument phare de la collaboration tertiaire en Europe. Ces alliances, dont bénéficient l'EPFL et l'ETH Zurich, mais que la solution suisse SEMP (Swiss-European Mobility Programme) ne finance que partiellement, permettent de renforcer la coopération internationale au sein des hautes écoles, d'augmenter leur visibilité à l'international et de stabiliser leurs partenariats au sein de l'Espace européen de la recherche et de la formation. Une intégration complète à Erasmus+ permettra d'accéder à des subventions nettement plus élevées que celles offertes par le programme suisse de mobilité, et par conséquent d'augmenter les possibilités de participation (ex. stages, partenariats, enseignements conjoints, etc.)

Le Conseil des EPF relève que l'association à Erasmus+ fait partie du paquet global Suisse-UE et demande au Parlement suisse de garantir que les investissements nécessaires à une association ne se fassent pas au détriment d'autres lignes budgétaires du domaine FRI, déjà fortement touché par les coupes du Programme d'allègement 2027. Il convient également de prévoir tous les outils et ressources nécessaires aux hautes écoles afin de permettre une réassociation fluide au programme Erasmus+.

L'année suivant l'entrée en vigueur de l'accord sur la santé, les institutions du Domaine des EPF pourront participer au domaine de « préparation aux crises » du programme de santé **EU4Health** et ainsi contribuer activement à la prévention des pandémies, à la santé numérique et à la recherche et développement de nouveaux médicaments, ce que le Conseil des EPF salue vivement.

### **L'accord sur les programmes de l'UE est lié au paquet global**

Bien que l'accord EUPA soit applicable à titre provisoire dès sa signature, il n'entrera pleinement en vigueur qu'après la ratification de l'ensemble du paquet Suisse-UE (cela avant fin 2028). C'est une raison supplémentaire pour laquelle le Conseil des EPF soutient le paquet des Bilatérales III dans son ensemble.

Le Conseil des EPF est convaincu que l'accès aux programmes européens dans le domaine FRI, couvrant toute la chaîne de valeurs FRI, renforcera la compétitivité de ses institutions et la capacité d'innovation de la Suisse. Le Domaine des EPF bénéficie et contribue aux synergies entre formation,

recherche et innovation, ce que Horizon Europe et Erasmus+ financent de manière ciblée par de nombreux instruments. Le Conseil des EPF soutient ainsi l'argument mentionné dans le Rapport explicatif p. 457, à savoir qu'« une participation systématique et complète sous la forme d'une association à Erasmus+ et au paquet Horizon offre en ce sens une plus-value énorme pour l'espace FRI suisse et revêt une importance stratégique pour son développement. Elle est de ce fait une composante essentielle de la politique d'encouragement nationale en faveur de la mobilité et de la coopération dans la formation, la recherche et l'innovation ».

#### **Graves conséquences en cas d'échec du paquet**

Si le paquet échouait, cela entraînerait des conséquences graves pour l'ensemble du domaine FRI, avec des répercussions négatives à long terme : atteinte à la réputation des hautes écoles et des centres de recherche, perte d'influence dans les coopérations internationales, affaiblissement de la place scientifique et de l'écosystème d'innovation suisses. Le Conseil des EPF attire donc l'attention sur les effets négatifs à long terme d'un éventuel échec et souligne l'importance stratégique d'une mise en œuvre réussie des Bilatérales III.

#### **La libre circulation des personnes indispensable au domaine de la formation et de la recherche**

La libre circulation des personnes avec l'UE est indispensable au bon fonctionnement des institutions de formation et de recherche de pointe. La capacité d'innovation de la Suisse en est ainsi renforcée. Afin de préserver la libre circulation, incluant une clause de sauvegarde, l'accord sur la libre circulation des personnes introduira nouvellement une non-discrimination des taxes d'études, qui implique une adaptation de la loi sur les EPF. Le Conseil des EPF accepte cette modification de loi et salue la mesure de compensation pour atténuer les diminutions de revenus. Le paquet de stabilisation prolonge ainsi le principe de libre circulation des personnes qui permet de recruter les chercheurs les plus talentueux et les collaborateurs nécessaires à maintenir l'excellence des institutions de formation et de recherche suisses.

#### **Évolution géopolitique et priorité à accorder aux relations avec l'UE**

Les institutions du Domaine des EPF sont des acteurs centraux dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation. Leur compétitivité internationale dépend essentiellement de relations stables avec l'UE. Dans un contexte marqué par une instabilité mondiale et des tensions commerciales croissantes, il est ainsi essentiel que la Suisse accorde la plus haute priorité à ses relations bilatérales avec l'UE. Cela revêt une importance capitale pour la formation et la recherche. Le Conseil des EPF et les institutions du Domaine des EPF réitèrent ainsi leur soutien à la pérennisation des relations bilatérales avec l'UE grâce aux Bilatérales III afin de garantir une association à long terme de la Suisse aux programmes de l'UE et de maintenir le principe de libre circulation des personnes. Les programmes de l'UE favorisent non seulement la coopération internationale et la concurrence directe, mais facilitent également le recrutement des talents, deux aspects primordiaux pour le Domaine des EPF et l'ensemble du domaine FRI. Le Conseil des EPF réaffirme donc son soutien à des relations stables et réglementées entre la Suisse et l'UE.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter au présent courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de ma considération distinguée.



Prof. Michael O. Hengartner  
Président du Conseil des EPF